RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ALGAROSA
SAS au capital de 3.100.000 €
Siège : 359 rue de l'Artisanat
Parc du Calvi - 74330 POISY
RCS ANNECY 983 111 337

Procès-Verbal des délibérations
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 26 juin 2025

EXTRAIT

Le 26 juin 2025 à 11 heures 30,

Les associés de la société **ALGAROSA** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur la convocation du Président.

Sont présents :

- Alexis DEVAUX, propriétaire de	1.550.000 actions
- François BOUVIER, propriétaire de	1.550.000 actions

Total des actions des associés présents ou représentés	3.100.000 actions

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par le Président et associé, Alexis DEVAUX, qui rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- *[....]*
- *Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion et le rapport spécial du Président et du Directeur Général sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- les statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

[....]

5ème Résolution – Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions du Code de commerce, décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030 :

Le cabinet DM AUDIT (807 777 131 RCS ANNECY)
Domicilié à CHARVONNEX (74370), 120 chemin des Ribiollets
Commissaire aux comptes inscrit

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président

[redacted]

Le Directeur Général
François BOUVIER

[redacted]